

LIVRET DE RENTRÉE

2026/2027 - COLMAR



- INSCRIPTION
- VIE ÉTUDIANTE
- LOGEMENT

- PLAN DE CAMPUS
- RATRAPAGES
- EXAMENS

- BOURSES
- JOB ÉTUDIANT
- DROITS ÉTUDIANTS





LA CSTE, LE SYNDICAT ÉTUDIANT POUR LES ÉTUDIANT·ES PAR LES ÉTUDIANT·ES

QUI SOMMES-NOUS ?

La CSTE ou **Communauté Solidaire des Terres de l'Est** est un **syndicat étudiant**, distinct et indépendant des institutions. Nous ne sommes pas un service de l'Université ou du Crous. La CSTE est composée exclusivement d'étudiant·es, tous·tes bénévoles. Nous avons pour mission de **représenter, accompagner, défendre** et **informer** tous·tes les étudiant·es du département, qu'ils soient à l'Université, à Praxis, à la Hear, en IFSI, au lycée ou tout autre établissement.

Toute l'année, nous défendons de meilleures conditions pour les étudiant·es actuel·les et à venir en utilisant tous les outils que nous avons en main.

NOTRE PROJET



La CSTE défend un modèle de société **solidaire, inclusif et démocratique**. En ce sens, nous nous battons pour des **études gratuites**, capable d'accueillir la jeunesse sans sélection, et d'émanciper notre génération et pour un enseignement supérieur qui ne tolère ni les **discriminations**, ni les **violences sexistes et sexuelles** en son sein. Pour cela, la CSTE se bat tout au long de l'année, dans les conseils représentatifs avec nos élu·es issu·es de la liste "**Contre la précarité et l'extrême-droite**" et en dehors, dans le mouvement social et au travers de nos actions solidaires de terrain.

NOS ACTIONS SUR LE TERRAIN

- **Distributions alimentaires tous les mois, à Mulhouse et Colmar**, gratuites et sans conditions, de produits secs et de légumes bio fournis par des maraîcher·es locales·aux.
- **Distributions gratuites de culottes menstruelles** pour lutter contre la précarité menstruelle et le tabou.
- **Événements festifs et solidaires** pour permettre à chacun·e de créer du lien sans se ruiner et sans se mettre en danger (avec Safe Team).
- **Permanences** régulières sur les campus pour accompagner et informer les étudiant·es sur leurs droits.



Bienvenue dans l'enseignement sup',

Que ce soit au travers de ce livret, de nos actions ou encore en vous croisant dans les couloirs, notre première priorité est de vous aider et de vous accompagner face au parcours du combattant de l'étudiant·e : précarité, logement, droits étudiants, ... Mais la CSTE c'est plus que ça, c'est aussi un lieu d'échange, de formation, de partage et surtout un lieu d'organisation entre étudiant·es pour être un rempart contre les attaques libérales et réactionnaires.

Profite de ces années pour t'engager, car les études supérieures ce n'est pas seulement les cours, c'est aussi développer son esprit critique par l'engagement et l'ouverture aux autres, alors rejoins-nous pour acquérir de nouveaux droits : c'est la première étape pour changer les choses !

Manon DENIZOT
Présidente de la CSTE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



COMMENT NOUS REJOINDRE

1

Tu peux nous rejoindre à partir de 3€, peu importe ta filière, tes dispos. L'adhésion peut se faire en physique ou en ligne (sur notre site web (cste68.fr) ou le QR code à la fin du livret)

SOMMAIRE

3 LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

DATES IMPORTANTES  SOIRÉES  DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES 
FESTIVITÉS  RÉUNIONS & FORUM  BVE  CLOUS 

5 FOIRE AUX QUESTIONS LA BASE DE LA BASE

CARTE ÉTUDIANTE  RESTAURATION  FRAIS ANNEXES  TRANSPORTS 
AMÉNAGEMENT ENGAGEMENT  RÉORIENTATION  ÉTUDIANT-ES INTERNATIONALES-AUX  PARKINGS 

7 AIDES FINANCIÈRES ET QUESTIONS DE PRÉCARITÉ

BOURSE  ERASMUS  AIDE D'URGENCE  AIDE SPÉCIFIQUE ANNUELLE 
MAÎ DE BOURSE  DROIT DU TRAVAIL  AIDE À LA MOBILITÉ  REMBOURSEMENT FRAIS D'INSCRIPTION 

9 PLAN DES CAMPUS

GRILLENBREIT  BIOPÔLE 

11 AIDES FINANCIÈRES POUR LE LOGEMENT

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)  AIDE AU LOGEMENT ALTERNANT  LES HÉBERG' CROUS 
CAUTION VISALE  ACCOMPAGNEMENT DROIT DU LOGEMENT 

12 VIE ÉTUDIANTE CULTURE, SPORT, ETC

CARTE CULTURE  PASS' SPORT  LOCATION VÉLO 
SUAC  SUAPS  JEUN'EST 

13 LA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ LA SANTÉ ÇA A UN PRIX

SSE SERVICE DE SANTÉ  CONGÉ MENSTRUEL  SÉCURITÉ SOCIALE  SANTÉ PSY CHÈQUE PSY 
AMÉNAGEMENT HANDICAP  COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)  COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE 

16 RESSOURCES GRATUITES POUR CHAQUE ÉTUDIANT-E

17 LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ LA BASE

SYSTÈME UNIVERSITAIRE  MATIÈRES OUVERTES (UE LIBRE)  RATTRAPAGES  VALIDATION  RSE 
EXAMENS  REDOUBLEMENT  COMMISSION DISCIPLINAIRE 

LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

TOUTE L'ANNÉE :

SUIVRE LE COMPTE INSTA DE
LA CSTE (CSTE_68)

DISTRIBUTIONS DE LÉGUMES
TERRESTRE (UN MERCREDI SUR DEUX)
(@TERRESSTRE.ASSOCIATION)



RÉUNION DE
RENTÉE CSTE (IUT)

08/09



SOIRÉE JEUX DE
SOCIÉTÉ CSTE
(COLMAR)

22/09



QUEEREVOLUTION'S
NIGHT
(ORGANISÉE PAR
COLMARC'EN CIEL)

26/09

01/10



CHIHO'ZIK (SOIRÉE
NOUMATROUFF)



SÉLECTION DES MATIÈRES OUVERTES : DU 14 SEPTEMBRE À 17 H
AU 28 SEPTEMBRE À 09 H (PLUS D'INFOS P. 17)

3

Le **BVE** (bureau de la vie étudiante) accompagne les **associations étudiantes**, organise des **sorties** en dehors des campus (visites guidées, karting...) et des **événements** sur le campus (ginguette, soirées déguisées). Tiens-toi au courant sur insta : @bve.uha

CALENDRIER 2026 – 2027



**DISTRIBUTION
ALIMENTAIRE DE
LA CSTE
(GRILLENBREIT)**

09/09

DATES À VENIR :

**MOIS DES LUTTES
ANTIFA (TOUT LE
MOIS DE MARS)**



**VILLAGE DES SERVICES
(IUT DE COLMAR / MATIN)**



**VILLAGE DES SERVICES
(ILLBERG / APRÈS-MIDI)**

17/09



**SOIRÉE ORGANISÉE PAR
L'UHA ET LE CLOUS
(NOUMATROUFF)**

**19 &
20/09**



**WEEK-END D'INTÉGRATION
DU CLOUS**



SUIVRE LA VIE ÉTUDIANTE :

**SUIVRE LE COMPTE INSTA
DU BVE (@BVE.UHA)**

**SUIVRE LE COMPTE INSTA
@VIE_ETUDIANTE_68**

Le CLOUS (parmi toutes ses autres missions) propose des **activités gratuites et ouvertes à tous-tes les étudiant-es**, pas seulement celles et ceux de l'Université. On peut y trouver des soirées laser game, patinoire ou encore des ateliers cuisine. Leur insta : **@vie_etudiante_68**

FOIRE AUX QUESTIONS

MA CARTE ÉTUDIANTE, ELLE ME SERT À QUOI ?

- C'est ton **moyen de paiement** dans les lieux de restauration CROUS (Cafet', Restaurant Universitaire, Crous&Go'), pour les distributeurs et pour les imprimantes.
- C'est ton **pass campus**, ton moyen d'identification pendant les examens ou pour rentrer dans certains bâtiments (Learning Center, Maison de l'Étudiant, ...)
- C'est aussi ta **carte Culture** qui fonctionne via une petite pastille collée dessus, qui te permet de profiter de pas mal de promos sur la culture en Alsace. (plus d'infos page 12)

Pas de panique, elle te sera fournie au début d'année. D'ici là, pour payer les différents services, télécharge l'application **Izly**.

COMMENT JE FAIS POUR MANGER SANS ME RUINER ?

Dans ces lieux de restauration, on ne peut payer que via Izly (carte étudiante ou via l'application), sauf dans les Cafet' où tu peux payer par carte bancaire, mais pas à tarif 1€.

Les points de restauration du CROUS sont ouverts à tous·tes les étudiant·es, même hors UHA.

- **Les Restaurants Universitaires (RU)** : tu y trouveras des repas complets (entrée, plat, dessert) à 1 €. Dans le Haut-Rhin, ils ne sont ouverts que sur le temps de midi.

Attention, il n'y a qu'un seul RU à Colmar, au Grillenbreit. Une navette entre le Biopôle et le Grillenbreit, obtenue par la CSTE, fait le trajet sur le temps de midi.

- **Les cafet'** : tu y trouveras des menus soit à prix étudiant (sandwich, dessert, boissons), soit hors critères, avec des sandwiches, des desserts et des boissons.

Il y en a 1 seule sur Colmar sur le campus du Grillenbreit, au RU

- **Les Crous&Go'** : Tu peux récupérer jusqu'à 2 repas complets (entrée, plat, dessert) à tarif Crous (1€ pour tout le monde) que tu as commandé la veille, dans une boîte en verre du CROUS (attention tu devras payer la boîte la première fois). Pour l'utiliser il faut créer un compte Crous&Go' et le lier à son compte Izly (**strasbourg.crousandgo.fr**)

*Les **points de collecte** sont au niveau du **Resto U** du Grillenbreit. Il est possible de récupérer un deuxième repas pour le soir (à récupérer durant le temps de midi)*

- **Les points de restauration conventionnés** avec le Crous. Tu peux y manger à prix Crous (1€) : les lycées Blaise Pascal à Colmar et Jean Mermoz à Saint-Louis.

LES FRAIS ANNEXES, JE SUIS OBLIGÉ·E DE LES PAYER ?

Non, les frais annexes sont des frais qui sont **facultatifs**, que tu peux payer soit quand tu t'inscris, soit en début d'année. Ils te permettent d'avoir accès à certains matériels, formations, voire certaines salles à certains horaires. Ils sont **facultatifs** et différents pour chaque composante (IUT, faculté, école) et certaines n'en ont tout simplement pas comme la Faculté des Sciences Economiques Sociales et Juridique.

5

La CSTE se bat entre autres pour **supprimer** ces frais annexes, parfois **détournés** pour augmenter les frais d'inscription. Ils créent parfois des **écarts** entre les étudiant·es qui ont les moyens et les autres.

La CSTE a déjà réussi à supprimer des frais annexes pour des services qui devraient être gratuits (impression, accès à des salles informatique ...)



TOUTES LES QUESTIONS DE BASE SUR LA VIE À L'UNIVERSITÉ

POUR ME DÉPLACER, JE DOIS VENDRE MON REIN ?

Différents tarifs de réduction existent :

- **Carte Fluo jeune** : 10€ pour les moins de 26 ans (30€ sinon) : **-50% sur TER/Car Fluo Grand Est**.
- **Carte Jeune TGV** : 49€ (souvent des offres à -50%, black-friday, rentrée) : **-25% sur tes trajets** (-30% sur les TGV et intercités).
- **Transport Trace** (Colmar) tarif 5-25 ans : 17€/mois 170€/année. Carte Trace disponible en gare et rechargeable aux bornes (situées aux arrêts de bus).
- **Transport Tram / Bus Soléa** (Mulhouse) : tarif -26 ans 21 € / mois 199 € / année
- **Vélo** : plus d'info page 12
- **Carte simplicités** (gratuite) : permet de charger un abonnement TER hebdomadaire ou mensuel combiné avec bus/tram. Prix variables selon les options choisies, voir sur l'appli SNCF connect.

JE PEUX ME GARER GRATUITEMENT SUR MON CAMPUS ?

La majorité des campus sont pourvus de **parkings gratuits** proches. C'est le cas pour le Grillenbreit, grâce au parking du Grillen, pouvant accueillir jusqu'à 250 voitures et ayant un accès direct au campus. Idem au Biopôle avec des places de parking en nombre suffisant.

FINALEMENT, JE VEUX ME RÉORIENTER, JE FAIS COMMENT ?

Tu peux prendre rendez-vous avec le **SIO** (bât B - Service d'Information et d'Orientation) pour en discuter. Le SIO (sio@uha.fr) est aussi là pour :

- t'accompagner dans ta recherche de **stage** et **d'alternance**
- t'informer sur la **poursuite d'études**
- t'accompagner pour préparer tes **entretiens** d'embauche, écrire ton **CV**, ta **lettre de motivation**
- t'accompagner si tu es **auto-entrepreneur-se**

JE SUIS ÉTUDIANT-E INTERNATIONAL-E, JE SUIS EN GALÈRE, JE VAIS VOIR QUI ?

Tu peux aller voir auprès du **Bureau de la Vie Étudiante** qui est en charge de l'accompagnement des étudiant-es internationales-aux.

Adresse mail contact : bve@uha.fr

Sur place : Maison de l'Étudiant, rez-de-chaussée, Campus Illberg (Mulhouse), ou rendez-vous à Colmar (bat B) après prise de contact par mail

+ d'infos ? Retrouve le livret thématique de la CSTE sur le sujet grâce au QR code à la fin

JE SUIS ÉTUDIANT-E SALARIÉ-E, PARENT, ENCEINT-E OU AUTRE, J'AI LE DROIT À DES AMÉNAGEMENTS ?

Il existe à l'Université ce qu'on appelle les **RSE** (régime spécial d'étude). Ces derniers permettent d'adapter les formations pour les personnes qui en ont besoin : étudiant-e **salié-e** (à partir de 10h en semaines travaillées), les étudiant-es **parent-es**, **aidant-es** ou **enceint-es**, les **sportif-ves** de haut niveau, les **artistes**, en situation **d'handicap**, les étudiant-es **engagé-es**, etc.

Dans ce cadre, tu peux voir avec ta-on responsable de filière pour des **aménagements** sur les règles d'assiduité, les méthodes de notation (passer de contrôle continu à contrôle terminal), etc.

Si tu as un **engagement** durant l'année universitaire : amicale, représentatif, etc., en **IUT** tu peux constituer un dossier d'engagement étudiant, qui peut te permettre de bénéficier de **points** supplémentaires dans ta moyenne. Il faut voir avec le secrétariat de l'IUT ou du département pour récupérer le dossier.

LES AIDES FINANCIÈRES

ZOOM SUR LES BOURSES



48% des étudiant-es
ont déjà renoncé à se nourrir pour
des raisons financières (Enquête de
l'Union Étudiante de 2025 sur la
précarité étudiante)

BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX :

Accessibles pour les étudiant-es français-es et sous certaines conditions étranger-es, en formation initiale, elles sont gérées par le CROUS (ou la région Grand Est pour les formations en santé & social). La bourse est versée généralement **mensuellement** sur **10 mois** (de septembre à juin).

Les bénéficiaires d'une bourse sont **exonéré-es** de certains frais d'inscription et du paiement de la taxe étudiante CVEC.

→ **Demande en ligne** (Dossier Social Étudiant) à faire sur le site : messervices.etudiant.gouv.fr
ou boursesanitaireetsociale.grandest.fr (**avant le 30 septembre**)

→ **Les critères d'obtention de la bourse sur critères sociaux :**

- Les revenus du/des responsables légaux
- La distance entre le lieu d'étude et le domicile familial
- Le nombre de frères, sœurs et adelphe étudiant dans l'enseignement supérieur

 Si tu es inscrit-e à France Travail ou si tu es en alternance, tu n'es pas éligible

→ **l'impact du redoublement sur la bourse :**

- Tu as 7 années de droit à la bourse
- 5 maximum en licence (2 en 1^{ère} année, donc en cas de redoublement tu gardes la bourse).
En cas de triplement tu la perds, mais tu la récupères si tu valides une année.
- 3 maximum en master

Si tu "consommes" 5 années de bourse en premier cycle tu n'en as plus que 2 en master.

En cas de handicap les critères sont différents, vois avec la Mission Handicap.

AIDE SPÉCIFIQUE ANNUELLE

1/3 des étudiant-es ont moins de
50€ de reste à vivre à la fin
du mois.

Accessible pour les **étudiant-es (UHA ou non)** en difficulté qui ne remplissent pas les **critères de la bourse** mais qui respectent les critères de nationalité de la bourse sur critères sociaux. Elle permet de venir en aide en cas de rupture familiale, indépendance financière par rapport à tes parents, reprise d'études ou autres situations particulières et donne les mêmes droits que la bourse.

La démarche est à effectuer auprès d'une assistante sociale du CROUS. (contact en bas de page)

TU DEVIENS BOURSIER-E (OU OBTIENS UNE ALLOCATION ANNUELLE) EN COURS D'ANNÉE ?

Tu peux obtenir un **remboursement** de tes **frais d'inscription** (selon ton établissement), et de ta **CVEC**.

Demande à ton service de scolarité centrale et sur cvec.etudiant.gouv.fr



Tu peux prendre rendez-vous avec une **assistante sociale** du CROUS ou de l'UHA à partir de la plateforme mesrdv.etudiant.gouv.fr en sélectionnant le "CROUS de Strasbourg" et "service social". Le lien est directement disponible via le **QR code** à la fin du livret.

CAR C'EST PAS NORMAL QU'ON SOIT DANS LE ROUGE CHAQUE MOIS

L'AIDE À LA MOBILITÉ

Parcoursup : Si tu as été boursier-e au lycée et que tu as changé d'académie pour ta première année à cause de Parcoursup, tu as le droit à **500 €**.

Monmaster : Pour la première année de master, si tu es boursier-e et que tu changes de région académique, tu as le droit à **1000 €**.

→ **Les infos ici** : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-parcoursup-1447> ou <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aide-la-mobilite-en-master-1504>

BOURSE ERASMUS +

Si tu participes à un programme **Erasmus+** au cours de tes études, tu as droit à une bourse allant de 300€ à 700€ par mois, en fonction du pays où tu vas. La bourse est versée en 2 fois : 70% à l'arrivée (après envoi d'une attestation), et 30% à la fin du séjour (après envoi d'une attestation de présence et du relevé de notes). Cela va pour les périodes de stage et d'études, de 5 à 30 jours ou de 2 à 12 mois. Toute personne inscrite dans l'enseignement supérieur y a accès, et elle est cumulable avec d'autres aides financières comme la **bourse sur critères sociaux** ou l'**Aide à la mobilité internationale**. En fonction de ta situation, tu peux recevoir un complément de 250€ par mois. D'autres bourses et types de mobilités existent, **renseigne-toi auprès de la DRIET** (le service international, 1er étage de la MDE à Mulhouse ou à mobilites.driet@uha.fr)

(NON-)BOURSIER-E ET TOUJOURS PRÉCAIRE ?



AIDE SPÉCIFIQUE PONCTUELLE

Elle est accessible à tous-tes les étudiant-es de moins de 35 ans (pas de limite d'âge pour les étudiant-es reconnu-es en situation de handicap) sans critères de nationalité. Il s'agit d'une aide, dont le montant peut varier, pour t'aider en cas de **difficulté ponctuelle** (logement, équipement, matériel d'étude, ...). Elle est versée en une fois.

La démarche est à effectuer auprès d'une assistante sociale du CROUS.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Tu peux faire une demande de **remboursement/exonération** de tes frais d'inscription à l'UHA lors de la rentrée entre septembre et novembre 2026 auprès de la commission d'exonération, au titre de l'année 2026-2027.

Les démarches sont à faire avec une assistante sociale du CROUS.

TU ES SALARIÉ-E, ALTERNANT-E, STAGIAIRE, ET TU AS BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

En cas de **difficulté, abus de pouvoir, harcèlement**, ou simplement des questions relevant du **droit du travail**, n'hésite pas à contacter un **syndicat professionnel local** :



MULHOUSE

adresse : 4 rue du pommier
tél : 09 83 85 01 63
mail : cgt.mulhouse@wanadoo.fr



COLMAR

adresse : 13 rue Turenne
tél : 03 89 41 28 79
mail : cgt.colmar@calixo.net



HÔTELLERIE-TOURISME RESTAURATION

tél : 07 69 75 90 62
mail : hcr68cgt@gmail.com



Nous organisons régulièrement des **distributions alimentaires** et de produits de première nécessité, **sans condition**.

Pense à nous **suivre** sur les réseaux sociaux et à remplir le formulaire accessible via le **QR code** au dos du livret pour t'inscrire aux distributions et/ou à la newsletter.

CAMPUS GRILLENBREIT

SERVICES ÉTUDIANTS

BVE - Bureau de la vie étudiante (vie étudiante p.12 / étudiant-es internationaux P.6)

SSE - Service de santé étudiante (P.13)

Psychologue (P.13)

Mission Handicap (p.13)

SIO - Service d'information et d'orientation (p.6)

Service social (p.7-8)

Dépôt solidaire

BAT I

Learning CENTER

Bibliothèque universitaire
Salle de sieste - espace jeu de société
- salle de travail en groupe

B
Services étudiants

K
Salle Multifonction

BAT C

Adminis
géné

BAT A

A

UHA Business School

Secrétariat département HSE
Amicale HSE Amphi 024 - 227

BAT F
Secrétariat Département RT
Amicale RT
Amphi 014

BAT G

Secrétariat département CJ et TC
Amicale CJ et TC
Amphi 034

Pas besoin d'être
dans une filière
pour utiliser les
micro-ondes du
bâtiment



R01

E GRILLENBREIT



LES AIDES POUR TON LOGEMENT

Un logement décent est **INDISPENSABLE** pour réussir ses études

FAIRE BAISSER LE POIDS DU LOYER

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

L'Aide Personnalisée au Logement est une allocation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**), disponible pour tous-tes les étudiant-es communautaires, et pour les étudiant-es extra-communautaires boursier-e ou travailleur-euse, pour aider à payer ton loyer quand tu ne vis plus chez tes parents, **quelle que soit la situation financière de tes parents**.

Pour faire une demande (et une simulation du montant auquel tu peux avoir droit), **connecte-toi sur le site web de la CAF** : caf.fr

LA CAUTION VISALE

La **caution VISALE** est une aide gérée par **Action Logement** (financé et dirigé par les entreprises) pouvant t'avancer le dépôt de **garantie** pour ton logement ainsi que se porter garante pour toi.

Tu peux faire la demande sur visale.fr

MOBILI-JEUNE : AIDE AU LOGEMENT POUR LES ALTERNANT-ES

Il s'agit d'une aide gérée par Action Logement destinée aux **étudiant-es alternant-es** du secteur privé pour aider au financement des logements. Le montant de l'aide est de 10€ à 100€ par mois.

Tu dois faire la demande chaque année sur mobilijeune.actionlogement.fr

UNE GALÈRE AVEC TON LOGEMENT ? LE DAL

Le Droit Au Logement (**DAL**) est une association dédiée à défendre le **droit fondamental au logement pour tous-tes**, en particulier pour les personnes en situation de précarité, comme les étudiant-es. Le DAL accompagne les étudiant-es précaires en les soutenant face aux menaces d'expulsion, en les aidant à trouver un logement **décent et abordable**, et en les guidant dans leurs démarches administratives et juridiques.

droitaulogement@dal68.fr

LES LOGEMENTS À COLMAR

Contrairement à Mulhouse, Colmar ne possède **aucun** logement CROUS.

Il y a 5 résidences étudiantes sur Colmar :

- **La Ruche**
- **Le Molière**
- **Le Home des infirmières**
- **Le Surf**
- **Le Foyer Pasteur**



Si besoin, n'hésite pas à contacter l'**Élue Étudiante du CROUS** en cas de problème de logement, de bourse ou lié à la restauration CROUS : **raphaele.portales@cste68.fr**

CULTURE, SPORT, VIE ÉTUDIANTE

Avoir une **VIE** étudiante en dehors des cours

PROFITER SANS SE RUINER

CARTE CULTURE

Elle est **gratuite** pour les étudiant-es qui ont payé la CVEC (ou ont été exonéré-es), notamment sous la forme de la **carte étudiante** (UHA/Unistra/Hear), ou payante à 7€ pour les autres étudiant-es.

Elle permet de bénéficier de **tarifs réduits** pour des spectacles, des festivals, les places de cinéma à 4€ à Cernay (Espace Grün) et à Thann (Relais Culturel Pierre Schielé) et au CGR Colmar pour les séances de l'Association Léopard, et à 3€ à Mulhouse (Cinéma Bel Air et les lundi et jeudi au Palace) ainsi que l'entrée gratuite dans 26 musées en Alsace.

Plus d'informations sur le site carte-culture.org

En cas de problème tu peux contacter le service SUAC de l'UHA par mail culture@uha.fr

JEUN'EST

Dispositif de la région Grand Est pour les **jeunes jusqu'à 29 ans**, cette carte virtuelle offre des **remises** et des **formations** (premiers secours, langues étrangères, culture...)

Les informations et l'inscription sont sur le site jeunest.fr

LOCATION VÉLO GRAND EST LONGUE DURÉE

Location longue durée vélo étudiant de la région Grand Est : 5 €/mois, cadenas et casque offert, se rendre à Médiacycles, 16 Bis Av. du Général Leclerc, 68100 Mulhouse. Contacter le Bureau de Vie Etudiante (bve@uha.fr) pour les modalités d'acheminement vers Colmar.

Vélo Fluo (à la gare) via l'application Vélo Fluo Grand Est : 6€ les 14h ou 3€ avec la carte Fluo, et au-delà de 14h 1€ par tranche de 20min. Une pré-autorisation de 35€ est toujours demandée avant chaque location (elle est restituée dans un délai de 2 jours ou tous les 4 trajets).

PASS SPORT

Il s'agit d'une **aide financière** pour le paiement d'une **licence sportive** en club ou un **abonnement** à certaines salles de sport, pour les étudiant-es de moins de 28 ans bénéficiant d'une bourse (d'enseignement supérieur ou santé & sociale) ou d'aide annuelle du CROUS. En 2025, l'aide était de 70€ par étudiant-e.

Si tu es concerné-e, **tu recevras le Pass Sport par voie digitale.**

LE SUAPS (SERVICE DES SPORTS)

Tu peux pratiquer du **sport gratuitement à l'UHA**, via les UE libres / modules ouverts, ou via une inscription libre (IUT, ...), ou une pratique personnelle (tu dois apporter ton matériel perso).

Pour plus de renseignement : suaps@uha.fr ou le gymnase universitaire sur le Campus Grillenbreit / Salle Multifonction.

52% des étudiant-es ont déjà **renoncé à des sorties/loisirs**
(Source : COP1 2023)

LA SANTÉ À L'UNIVERSITÉ

SAVOIR VERS QUI SE TOURNER

HANDICAP, TU AS DROIT À DES AMÉNAGEMENTS

En situation de **handicap** ou de **problème de santé** (temporaire ou permanent) ? Rapproche-toi de la **Mission Handicap** afin de bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens selon tes besoins (tiers-temps, prise de note, ...)

Envoie un mail à accueilhandicap@uha.fr / sur place : bâtiment B, Campus du Grillenbreit

Tu n'as pas besoin d'être reconnu-e par la MDPH pour avoir un aménagement (seulement de ton dossier médical), cela se fait aussi avec la Mission Handicap en plusieurs étapes :

1. Rendez-vous avec la **Mission Handicap**
2. Rendez-vous avec le **Service Santé** pour déterminer la meilleure forme d'aménagement
3. Communication auprès de l'**administration** pour la mise en place

À partir de la décision d'aménagement, cela **doit** être appliqué, sans être remis en cause, sans avoir besoin d'expliquer les raisons auprès des équipes pédagogiques si tu ne le souhaites pas.
Si ce n'est pas le cas, contacte-nous.

SSE : SERVICE DE SANTÉ

34% des étudiant·es ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières

C'est le Service de Santé Étudiante de l'Université, tu y trouveras :

- 1 **médecin généraliste** : lundi et vendredi matin
- 1 **infirmière** : isabelle.turquier@uha.fr / 03 89 20 23 44
- 1 **assistante sociale** le mardi matin
- 1 **psychologue** mardi et jeudi matin, sur RDV : alexis.boehrer@uha.fr
- 1 **diététicienne**
- 1 **psychiatre** : maud.hartmann@uha.fr

Tu peux bénéficier de :

- **Soins** infirmiers, **écoute**, **conseil** sur la contraception, **dépistage**, **consultation** générale ...
- **Visite médicale** pour les étudiant·es primo arrivant·es de Campus France
- **Consultation** avec le psychologue, la psychiatre, la diététicienne
- **Annuaire de spécialistes** médicaux en fonction de besoins spécifiques
- Mise à disposition de **préservatifs** et de **tests de grossesse gratuitement**

Prendre rendez-vous : contacter l'infirmière par mail.

Maison de l'Étudiant, Campus Grillenbreit, Bâtiment B, 1er étage

CONGÉ MENSTRUEL : NOS DROITS !

Les étudiantes en alternance ou en formation continue, relevant du droit du travail, sont soumises au bon vouloir de l'entreprise dont iels sont issues.

Après une longue bataille pour l'égalité, nous avons réussi à faire passer le **congé menstruel pour toutes les personnes menstruées à l'université** en CFVU. Il y aura **20 demi-journées justifiées d'absences** valables sans justificatif médical, hors examens et contrôles prévus.

Ce congé est un **droit** qui ne peut pas vous être refusé sous ces conditions.

En cas de refus, contacte-nous.

SANTÉ si... la santé ça a un PRIX

RÉDUIRE SES FRAIS DE SANTÉ

DISPOSITIF SANTÉ PSY (OU CHÈQUE PSY)

Depuis juillet 2024, tu peux bénéficier de **12 séances gratuites** par année universitaire chez un-e psychologue conventionné-e via le dispositif **Santé Psy**.

Tu peux vérifier ton éligibilité sur le site **Santé Psy Étudiant** avec ton numéro INE et consulter l'annuaire des psychologues pour des rendez-vous en présentiel ou en téléconsultation.

1 psychologue conventionné-e pour 1 028 étudiante-es en détresse psychologique

16% des étudiant-es renoncent à des soins dentaires faute de moyens

36% des étudiant-es sont en détresse psychologique.
(OVE 2024)

PASS (PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ)

Service Social de l'Hôpital Pasteur, bâtiment 26B

03 89 12 40 89

SANTÉ SEXUELLE

Pour la prescription de la **contraception** et l'**avortement**, des centres peuvent t'accueillir gratuitement dans le Haut-Rhin :

planning-familial.org/fr/le-planning-familial-du-haut-rhin-68/les-centres-ivg-et-contraception-373

Dépistage IST / VIH : voir **CeGIDD** et **AIDES** du Haut-Rhin

Si tu as moins de 26 ans, tu peux trouver des **préservatifs (masculins ou féminins) gratuits** et sans ordonnance en pharmacie. Il faut présenter une **carte vitale**, une **carte européenne d'assurance maladie** ou une **carte AME** (Aide médicale d'Etat, qui permet aux personnes en situation irrégulière d'accéder à des soins). Tu peux aussi trouver des **pilules du lendemain gratuitement** en pharmacie, sans ordonnance.

Si tu es **victime ou témoin de violences sexistes, sexuelles et/ou de harcèlement (VSSH)** ou de **discriminations en lien avec tes études**, tu peux faire un signalement en interne à l'UHA, accompagné d'un formulaire auprès de la cellule d'écoute dédiée : signalement.violences@uha.fr

Pour le **CLOUS** : servicejudiciaire@association-espoir.org / 03.89.56.28.88

Pour plus d'informations, voir notre livre Guide de lutte contre les discriminations et les VSS. **!!**

SANTÉ La Sécurité Sociale

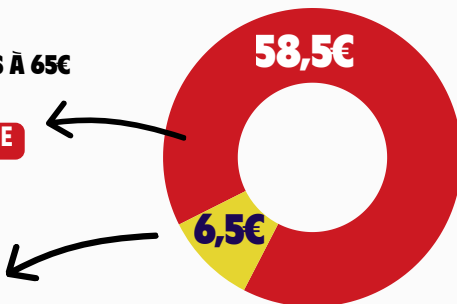
SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale permet d'être **remboursé-e d'une partie de ses frais de santé** (médecin généraliste, dentiste, médicaments sur ordonnance,...). En Alsace-Moselle, la prise en charge (remboursement) est de 90%.

Tu y es **automatiquement rattaché-e**, soit à celle de tes parents, soit individuellement (démarche possible à partir de 16 ans).

EXEMPLE AVEC UN TRAITEMENT DE CARIE-S À 65€

SÉCURITÉ SOCIALE



LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Elle prend en charge le **reste à payer** de la sécurité sociale et te permet donc de ne rien déboursier pour certains frais de santé. Il existe **plusieurs offres**, assure-toi de prendre une offre qui couvre tes besoins (frais courants, optique, dentaire, ...)

ET SI TU N'AS PAS LES MOYENS, LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS) :

Pour **tous-tes les étudiant-es**, elle permet, selon les revenus, de ne pas avoir à payer, ou peu, pour les consultations de médecine générale, des protections périodiques réutilisables et certains soins dentaires, auditifs, visuels. La **demande** est à faire avec ton foyer ou seul-e si tu as une déclaration fiscale détachée de tes parents, si tu perçois une aide annuelle du CROUS ou si tu as un ou plusieurs enfants, sur complementaire-sante-solidaire.gouv.fr

33% Des étudiant-es renoncent aux soins par manque de temps

37% Des étudiant-es renoncent aux soins à cause du délai d'attente pour avoir un rendez-vous

CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS

Sans rendez-vous, pour les **soins intermédiaires** (entre médecine généraliste et urgence)

- 20 rue du Dr Albert Schweitzer, de 8h à 18h, sans rendez-vous du lundi au vendredi

hors jours fériés

15 **24%** des étudiant-es souffrent de maladie chronique (OVE, 2024)

ACCÉDER GRATUITEMENT À L'INFORMATION

LEARNING CENTER

Les Learning Center sont des **bibliothèques universitaires** ouvertes à tous·tes. Il y en a sur 4 campus, 3 sur Mulhouse (Illberg, IUT de Mulhouse, Fonderie), et 1 à Colmar (Grillenbreit). Il est possible d'y consulter et d'y emprunter des livres, des journaux et des bandes dessinées.

Il est possible de **réserver des salles de travail** pour travailler à plusieurs, via l'appli **Affluence**.

Dans les différentes sites, il y a des cabines insonorisées pour passer des appels sans déranger autour ou s'isoler du bruit

Le site du Learning center : www.learning-center.uha.fr

EUROPRESSE

C'est un service qui te **permet d'accéder à la presse** nationale, internationale et parfois régionale, **gratuitement**, avec des articles datant de plusieurs années jusqu'à la presse au jour donné, de manière numérisée.

Tu peux aussi consulter la **presse papier** directement au **Learning Center** gratuitement sur place !

Pour y accéder en dématérialisé, le plus simple c'est de **se connecter sur le site du Learning Center** avec ses identifiants UHA, et de **suivre le chemin suivant** :

"Documentation" → "Ressources Numériques" → "Toutes les bases de données" → Europresse

Tu peux simplifier l'utilisation de Europresse pour accéder aux articles depuis les pages des sites de presse avec cette extension : ophirofox.ophir.dev

Il existe un **grand nombre de services / ressources** auxquelles tu peux **accéder gratuitement** :

CAIRN, SCIENCEDIRECT...

Pour accéder, **gratuitement**, aux articles de recherche/revues scientifiques etc., en allant dans "**accès institution**", sélectionner son établissement et mettre ses identifiants (UHA)

STREAMENGLISH

Accéder **gratuitement** à des vidéos d'actualité, en anglais sous-titré et des exercices et tests de positionnement pour le TOEIC (au lieu de 10€/mois)

DALLOZ

Pour des **documents** juridiques, des **fiches** d'orientation et autres...

SCHOLARVOX

Permet d'accéder à des **manuels scolaires** et livres gratuitement en droit, économie, gestion et STAPS

OFFICE 365

Tu peux accéder aux outils de la suite office avec ton adresse mail étudiante. Il suffit d'aller sur le site suivant :

<https://www.microsoft.com/fr-fr/education/products/office>

Il arrive qu'il y ait des problèmes de connexion, surtout pour les Macbook, si tu es à l'UHA rapproche toi du **service informatique** de ta composante !

Ces services en ligne du Learning Center sont **accessibles** aux étudiant·es de l'UHA, mais aussi ceux de l'UNISTRA, l'INSA, l'ENSAS, l'ENGEES, de la HEAR, et accessibles par la BNU.

LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

L'ASSIDUITÉ

L'assiduité est **obligatoire** dans tous les cours (magistraux, dirigés, pratiques) et examens. Les absences non justifiées peuvent entraîner une défaillance et, **pour les boursier-es, la perte ou l'obligation de remboursement de la bourse** (4 absences en cours ou 1 absence à un examen).

Justification des absences :

- Licence, Master, Licence Pro : **5 jours ouvrés (48 h pour alternant-es)**
- BUT : **48 h**

Si ton absence est justifiée, tu peux passer une épreuve de **substitution**. **Contacte** rapidement ton enseignant-e pour organiser cela.

Les **justifications valables** sont les suivantes :

- Maladie avec justificatif
- Le deuil d'un parent proche
- Les obligations militaires et administratives
- Fête religieuse reconnue (circulaire ministérielle)
- Congé maternité/paternité
- Grève ou incident de transport
- Règles douloureuses (20 demi-journées par an, formulaire disponible via le QR-code au dos). Ce dernier n'est pas valable pour les alternant-es et pour les examens et contrôles prévus.
- **Si ce congé n'est pas respecté, envoie-nous un message.**
- Alerte orange et rouge en lien avec les intempéries (licence, licence pro et master uniquement)

Les motifs d'absences sont valables au sein de l'université.

Si tu es alternant-e, ces motifs peuvent ne pas être valables auprès de ton entreprise.

LES COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Tu peux te retrouver en commission disciplinaire, entre autre en cas de **fraude / tricherie**. Au moment de l'acte, **tu peux ne pas signer le Procès Verbal** si tu es en désaccord avec celui-ci et tu es en droit de **terminer ton examen**. **Seule la commission disciplinaire peut décider de sanctions**. Tant qu'elle n'a pas statué, ton relevé de note et ton diplôme sont bloqués. Cependant, **la scolarité est dans l'obligation de te fournir un relevé de notes provisoire** si tu le demandes. Tu peux être accompagné-e par la personne de ton choix tout au long de ta procédure.

La CSTE peut t'accompagner pour te défendre, n'hésite pas à nous contacter pour ça.

LES UE LIBRES / MATIÈRES OUVERTES

Les matières ouvertes sont **obligatoires** pour tous-tes les étudiant-es en licence et dans certaines formations en master (vérifie ta maquette). Les matières ouvertes sont des enseignements en plus, pouvant inclure du sport, des langues, des activités artistiques ou de la formation professionnelle. Les **places étant limitées**, il est conseillé de s'y intéresser avant le début des sélections. Certaines matières sont semestrielles, d'autres annuelles ; veille à la choisir en fonction de tes dispo.

Pour les modules "**sport**", l'inscription se fait d'abord auprès de la-e professeur-e au début du cours (dès le 2 septembre), avec la fiche d'inscription **SUAPS** (disponible au gymnase et téléchargeable sur suaps.uha.fr). La validation sur le site des matières ouvertes se fait ensuite uniquement avec l'accord de l'enseignant-e.

(Il faut faire 50 h pour l'année sous peine de perte de point en matière sport)

Si tu es inscrit dans un **club** à l'extérieur ce nombre d'heure se réduit, idem si tu participes à des activités du SUAPS.

Périodes d'inscription pour les matières libres :

Matières du S1 (ou annuelles) : du vendredi 14 septembre 2026 à 17 h au lundi 28 septembre 2026 à 9 h.

Tu peux voir et sélectionner les Matières Ouvertes sur www.myway.uha.fr
(dans le Linktree au dos)

LA FORMATION À L'UNIVERSITÉ

Au sein de l'UHA, il existe une **diversité de systèmes concernant les formations**. En effet avec 2 IUT, 2 écoles d'ingénieur et 4 facultés, plusieurs cadres de formation cohabitent au sein de notre établissement, et parfois même au sein des différentes filières d'une même composante. Pour comprendre le fonctionnement de ta formation, **veille à consulter les M3C** (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences), qui définissent les règles et le fonctionnement spécifique de ta formation.

UE - Unité d'Enseignement : ensemble cohérent de plusieurs **ECUE** regroupés autour d'un même thème (ex. : "Outils méthodologiques"). La moyenne de l'UE est calculée à partir des notes des ECUE.

BCC - Bloc de Connaissances et de Compétences : utilisé surtout en BUT ou master, le BCC regroupe plusieurs UE ou activités qui permettent d'évaluer l'acquisition de compétences précises (ex. : "Communiquer dans un contexte professionnel"). Toutes les formations ne possèdent pas de BCC.

RÈGLES DE VALIDATION

BUT : les Unités d'Enseignement (UE) sont **acquises** si la moyenne entre les pôles "ressources" et "SAÉ" est d'au moins 10/20, ou par **compensation** entre UE d'un même niveau d'une même compétence. L'assiduité est obligatoire. La progression d'un semestre pair (S2, S4...) est automatique, tandis que celle vers un semestre impair (S3, S5...) est conditionnée à l'obtention de la moyenne dans plus de la moitié des regroupements d'UE, avec au moins 8/20 dans chaque. Le semestre 5 ne peut être commencé que si les UE de S1 et S2 sont validées.

Licence / Master / Licence pro : une UE ou un BCC est validé si la moyenne de ses éléments est d'au moins 10/20, ou par **compensation** entre UE d'un même BCC, ou entre BCC d'un même intitulé (le niveau inférieur est alors automatiquement acquis). Si la formation ne comporte pas de BCC, les UE d'un semestre peuvent se compenser entre elles. Un semestre est validé si toutes ses UE/BCC sont acquises, ou si la moyenne des UE atteint 10/20 (8/20 minimum par semestre en cas de compensation annuelle en M1). Certaines UE comme les stages ou mémoires peuvent être exclues de la compensation.

RATTRAPAGE / SECONDE SESSION

En cas de **non validation**, une session de rattrapage peut être proposée. Elle est obligatoire pour les formations en licence possédant des sessions de contrôles terminaux. Elle peut également être proposée dans les modalités de licence en contrôle continu intégral ou en master. En licence, seulement la meilleure note entre la première et la seconde session est conservée. **Il n'y a pas de rattrapage en BUT.**

REDOUBLEMENT

Si une année n'est pas validée, tu as la possibilité de redoubler selon les conditions suivantes :

- BUT : sur décision du jury, maximum 1 fois par semestre, 4 fois maximum sur le cursus
- Licence : il est de droit, 2 par année et 5 par formation. **Pas besoin de repasser par Parcoursup**
- Master : pour le M1, il est de droit 1 fois, pour le M2, il est de droit si le stage n'a pas été réalisé, maximum 1 fois, sinon sur décision du jury.
- Licence pro : sur décision du jury.

SI TU AS LE MOINDRE DOUTE, N'HÉSITE PAS À NOUS CONTACTER

POUR RETROUVER PLUS D'INFORMATIONS :

FLASH LE QR CODE

PLANS DES CAMPUS, RDV ASSISTANTE SOCIALE, CROUS&GO', ADHÉRER À LA CSTE
(ET PLEIN D'AUTRES INFOS TOUT LE LONG DE L'ANNÉE)

THIS BOOKLET IS AVAILABLE IN ENGLISH

CHECK IT OUT BY SCANNING THE QR CODE BELOW OR ON OUR WEBSITE



**POUR NE RATER AUCUNE INFO IMPORTANTE SUR LES COURS,
LES EXAMENS ET LA VIE ÉTUDIANTE (CULTURE, SORTIES),**

SUIS NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX !



Livret
Co-financé par le Crous
grâce à la CVEC

Pour nous joindre
contact@cste68.

07 89 33 59 46

03 67 26 81 22

Sarah Troller - Vice-présidence
Raphaële Portalès - Secrétaire générale

Dessins d'illustration
réalisés par :

- Pierrot @mockuza,
- Antoine Jeker
@kamueshi_art,

La CSTE est un syndicat étudiant indépendant de tout établissement d'enseignement supérieur,
y compris de l'Université de Haute-Alsace (UHA). L'exactitude et la fiabilité des informations
contenues dans ce livret relèvent exclusivement de sa responsabilité.



CSTE_68



CSTE68.FR